

Intervention Dominique Baert, Rapporteur Politique de la Ville

Commission élargie – Mardi 3 novembre 2015

Monsieur le Ministre, c'est sur une tonalité positive que j'ouvre cette présentation des crédits de la mission « Politique de la Ville ».

Positive sur la forme, puisqu'en tant que Rapporteur Spécial, je ne peux que vous exprimer ma satisfaction qu'à la veille de cette Commission élargie, j'ai pu recevoir 100 % des réponses aux questionnaires usuels que je vous avais adressé ; le nombre y est, mais la qualité aussi, car les réponses sont bien plus complètes et plus précises qu'elles ne l'ont jamais été.

Je peux aussi être positif sur le fond car les crédits du Programme 147, s'ils sont en baisse apparente de - 2,6 %, préservent en réalité, et renforcent même le cœur de la politique de la ville à savoir les Actions Territorialisées qui passent de 331,8 M€ à 346,9 M€, soit une progression de + 4,6 %. La réalité, c'est qu'en dépit des efforts de redressement des finances publiques, la politique de la ville est confortée. Cela contraste favorablement avec le quinquennat précédent où, de 2007 à 2012, les crédits de la politique de la ville avaient diminué de 250 M€.

Avec la mise en œuvre des dispositions de la loi de 2014, la politique de la ville est dorénavant profondément renouvelée : nouvelle géographie prioritaire, nouvelle génération des contrats de ville, nouvelle gouvernance, nouvelles méthodes de participation des habitants. Tout dernièrement encore, la création de l'Agence « France Entrepreneurs » et les décisions CIEC du 26 octobre aux Mureaux soulignent que la politique de la ville n'a pas pour seul but la transformation des quartiers, mais aussi et surtout la vie quotidienne et l'emploi des habitants.

Aussi, M. le Ministre, dans mes questions, je vous parlerai moins de l'ambition politique - vous l'avez, et le Gouvernement l'a ! – que d'interrogations du quotidien de la politique de la ville.

1) Ma première question porte sur les contrats de ville. Où en est-on de leur signature ? Le Gouvernement tiendra-t-il ses objectifs pour fin 2015 ?

2) Ma seconde question concerne les structures. Dès que j'ai pris en charge le Rapport budgétaire en début de mandature, j'ai plaidé pour la simplification des structures et la réduction du nombre d'organismes. J'ai salué le regroupement du SG-CIV, la DATAR, et l'ACSé en CGET ; mais sommes-nous maintenant au stade optimal ? Avec la CGET, l'ANRU, l'EPARECA, et la nouvelle Agence économique, n'y-a-t-il pas là encore matière à progresser, à la fois dans l'économie des deniers publics, et une plus grande cohérence ? Et quel rôle voyez-vous aux délégués du Préfet pour l'exercice des missions de France Entrepreneurs ?

3) Ma troisième question porte sur les cofinancements. Que ce soit pour les quartiers en veille active, ou pour les actions conduites en « réussite éducative », le leitmotiv de l'Etat, est dorénavant d'en appeler au cofinancement les communes hier bénéficiaires. Ce qui n'est pour certaines, pas compatible avec leurs capacités financières, surtout lorsque celles-ci doivent intégrer la contribution au redressement des finances publiques, ou la réforme scolaire. Le risque est que, par défaut de capacité à financer, certaines communes ne renoncent à des actions, telle le « coup de pouce » pour la lecture publique, qui pour être

efficaces devraient être menées dans la durée. Ne peut-on envisager d'éviter de requérir des cofinancements croissants pour les communes en DSU- cible ?

4) Ma quatrième question est relative à la sous-consommation croissante des crédits. Comme je l'explique dans le Rapport par rapport aux crédits votés, les crédits effectivement consommés fléchissent de 95 % en 2012 à 86 % en 2014 ! C'est regrettable, pour deux raisons. D'abord parce que ces fonds non dépensés pourraient certainement être utiles dans les quartiers ; ensuite parce qu'il ne faudrait pas que la bonne appréciation de vos crédits soit ternie par le constat-comptable et non politique, j'en conviens – qu'ils soient une « cagnotte » pour Bercy (en ch'ti, on dirait une « muche », M. le Ministre). Pensez-vous pouvoir accroître la fongibilité de vos crédits, et savoir mieux les dépenser ?

5) Enfin, ma 5<sup>e</sup> question, vise surtout à vous appeler à la vigilance, M. le Ministre. Votre Ministère est-il en train de se technocratiser, ce qui serait le contraire de l'action d'urgence, de l'intervention rapide, de proximité qui est l'essence même de la politique de la ville ?

Ainsi, lorsque dans le NPNRU, ont été lancés des Projets d'Intérêt Régional, c'est par nature qu'ils sont de taille et de volume financier limités, plus faciles à mettre en œuvre que ceux d'intérêt national ; dans votre esprit, j'en suis certain, cela veut dire des procédures simplifiées, déléguées en région : des crédits faciles à débloquer, des décisions rapidement prises, pour pouvoir satisfaire rapidement les attentes des élus et des habitants : Pensez-vous donc raisonnable que soient exigés alors un an de préparation de protocole de préfiguration, puis des études transversales, des études thématiques, des études urbaines, sur 2 ou 3 ans avant que ne s'engagent les moindres travaux ? Pourriez-vous M. le Ministre, décréter l'urgence pour la simplification des procédures ? Plus vite, plus proche des besoins des habitants, telle peut être, devrait être la politique de la ville. Après des procédures et de l'argent, donnez-lui du souffle, M. le Ministre, pour changer réellement et rapidement la vie des habitants des quartiers concernés ! Avec l'ANRU 2, on leur a promis du changement, ne les faisons pas attendre la prochaine décennie...